

INSEAMM CA 27/03/25
Délibération n°DELIB_1_ADM_25_03_27_OJ_CR_23_01_25

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 27 mars 2025**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET
FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Délibération n°_1_ADM_25_03_27_OJ_CR_23_01_25

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en salle du conseil, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 12 mars 2025.

VU

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21 ;
- Le Code général de la fonction publique ;
- Le Code de l'éducation, notamment ses articles L.216-3 et L 759-1 à 5 ;
- La délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- Le règlement intérieur du Conseil d'administration.

INSEAMM CA 27/03/25

Délibération n°DELIB_1_ADM_25_03_27_OJ_CR_23_01_25

Le Président,

EXPOSE

L'Ordre du jour a été adressé avec la convocation à la présente séance le 12 mars 2025, par le Président aux membres du Conseil d'administration. Les points suivants sont soumis à examen et adoption :

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE - **DELIB 1**
2. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MEDIATHÈQUE DU CONSERVATOIRE - **DELIB 2**
3. MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES TICKETS RESTAURANTS - **DELIB 3**
4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - **DELIB 4**
5. CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - ANNÉE 2025 - **DELIB 5**
6. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'EMPLOIS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT - **DELIB 6**
7. ADOPTION CHARTE DE PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES - **DELIB 7**
8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE DES BEAUX-ARTS - **DELIB 8**
9. DROITS D'INSCRIPTION ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025/2026 POUR LE CFPI ET ACTUALISATION DES TARIFS DE FORMATION POUR LES ATELIERS PUBLICS 2025/2026 - **DELIB 9**
10. AUTORISATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - CONVENTION DE FINANCEMENT 2025 - **DELIB 10**
11. DROITS D'INSCRIPTION BEAUX-ARTS: REMISES GRACIEUSES - **DELIB 11**
12. AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT : MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS OCCUPÉS - **DELIB 12**
13. ADHÉSION À L'ACCORD-CADRE "DISTRIBUTION DES LOGICIELS MULTI-ÉDITEURS ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIÉES" DE LA CENTRALE D'ACHAT DES NUMÉRIQUES ET DES TÉLÉCOMS (CANUT) - **DELIB 13**
14. ADHÉSION À L'ACCORD-CADRE "MATÉRIEL BUREAUTIQUE NEUF" DE LA CENTRALE D'ACHAT DES NUMÉRIQUES ET DES TÉLÉCOMS (CANUT) - **DELIB 14**
15. ACCEPTATION D'UN DON D'OUVRAGES - **DELIB 15**
16. INFORMATION SUR LES MARCHÉS ET CONVENTIONS - ANNÉE 2024 - **INFO 16**
17. INFORMATION : PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE ANNÉE 2023 - **INFO 17**

M. Philippe CAMPOS, Directeur général adjoint de l'établissement est désigné comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente du 23 janvier 2025 est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'administration ayant assisté à cette séance, sous réserve d'éventuelles suggestions de modification.

INSEAMM CA 27/03/25
Délibération n°DELIB_1_ADM_25_03_27_OJ_CR_23_01_25

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.



INSEAMM CA 27/03/25
Délibération n°DELIB_1_ADM_25_03_27_OJ_CR_23_01_25

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter le compte rendu de séance du 23 janvier 2025.

Article 2 : De valider l'ordre du jour de la séance et de désigner le secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	26 17
Nombre de suffrage exprimés	18 19
Votes pour	2 19
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

adoptée

Fait à Marseille, le 27 mars 2025.

Le Président



Jean-Marc COPPOLA

Transmise au représentant de l'État le : *27.03.25*

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publiée sur le site internet de l'établissement le : *28.03.25*